

CONDITIONS D'ACCES AU TERRAIN

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Matricule :

Mot de Passe :

Etre inscrit en mairie et avoir acquittée sa cotisation.

La réservation se fait via Internet ou exceptionnellement via la mairie (aux heures d'ouverture).

L'éclairage est payant, l'achat de jeton se fait en mairie. 1 jeton = 1h d'éclairage.

Le code obtenu au cours de la réservation correspond uniquement à l'horaire et date de réservation. Le titulaire du code doit être majeur et présent sur le terrain durant cet horaire. Il est le responsable du terrain durant cette réservation.

Durant l'utilisation du terrain, l'utilisateur et ses invités acceptent d'être sous vidéosurveillance.

L'utilisateur de la réservation et suivant le sport pratiqué pourra être accompagné d'autres joueurs. 16 maximums et pas plus de 4 personnes pourront être présentes sur le terrain sans pratiquer de sport. Le titulaire de la réservation est responsable des personnes présentes (soit 20 personnes maxi à l'intérieur), sauf écoles et accord spécial.

Il est interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment.

Il est interdit de consommer de l'alcool à l'intérieur du bâtiment.

En dehors de toute autorisation particulière, l'utilisation du terrain doit correspondre à la pratique du sport.

L'utilisation de réservation de façon abusive sans utilisation effective du terrain sera sanctionnée.

Le non-respect du règlement, des locaux, du matériel peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive assortie de poursuites si nécessaires.

Aucun déchet (papier, boîte, bouteilles, etc....) ne doit être laissé à l'intérieur du terrain ainsi qu'aux abords.

Chacun doit entrer avec des chaussures propres et si possibles des chaussures de sports.

Chaque utilisateur doit respecter le voisinage.

L'utilisation d'un ballon spécial est obligatoire pour la pratique du football en salle (futsal).

Suivant le sport pratiqué, chaque utilisateur installera le matériel dont il a besoin et le rangera.

Chaque utilisateur s'engage à respecter son créneau horaire et à laisser place libre aux horaires prévus. Les réservations sont possibles de 8h à 22h.

Chaque utilisateur s'engage à vérifier la bonne fermeture des portes et dômes à son départ.

Le stationnement des voitures se fait sur la partie en macadam du terrain des fêtes en respectant les emplacements.

Par sa signature, chaque utilisateur accepte ce règlement (pour les mineurs, la signature des parents est obligatoire).

La mairie décline toute responsabilité en cas de vol, accident pouvant intervenir sur le terrain. La mairie assure le bâtiment, mais n'assure pas les utilisateurs.

« Bon pour accord »

Date et Signature